



VŒUX DU PRÉSIDENT DE LA CPTS

"Cette nouvelle année sera marquée par la consolidation de notre structuration grâce

✓ d'une part à la **transformation du poste de Madame Audrey LOIR**, qui devient votre **interlocutrice pour les questions de parcours ambulatoire-hôpital**,

✓ et d'autre part par le choix du logiciel **INZEECARE** qui permettra de **centraliser et faciliter les échanges d'informations de la CPTS avec ses membres, et les équipes de soins primaires autour de leurs patients communs**.

Si les professionnels de santé s'emparent de ces outils mis à leur disposition par la CPTS, nos échanges et nos prises en charge devraient notablement s'améliorer au cours de l'année 2024.

A la suite du séminaire de rentrée de septembre, **nous poursuivons les ateliers d'organisation interprofessionnels autour de**

- 👩👩👩 « **la femme enceinte et du post partum** »,
- 👴👵 « **la fragilité et de la perte d'autonomie** »,
- 👩👩👩 « **les protocoles de collaboration médecins/pharmaciens et médecins/kinés**»

👉 N'hésitez pas à nous rejoindre !

Les liens institutionnels ont pris maintenant leur rythme de croisière dans la re construction de notre système de santé, que ce soit avec les hôpitaux et cliniques, les élus locaux, l'ARS, et la CPAM, avec des **échanges fréquents et fructueux**.

Que tous nos vœux vous accompagnent pour cette année 2024 et nous permette d'améliorer toujours plus la prise en charge de nos patients et le confort de travail des professionnels."

Dr Pascal CLERC,
Président de la CPTS Val de Seine

17 DERNIERE RELANCE

Mardi 16 janvier 2024
20h30 - visioconférence

LOMBALGIES CHRONIQUES



Inscrivez-vous !

les mardis
de la **CPTS**

ANNONCES
COURANT 2024



Nouvel outil numérique

- ▶ Echanges sécurisés adaptés à vos pratiques
- ▶ Mise à disposition par la CPTS Val de Seine

En savoir plus...



Ressource de coordination de proximité

Pour faciliter vos demandes de spécialistes ou d'informations concernant vos patients hospitalisés (GHT ou cliniques)

En savoir plus...

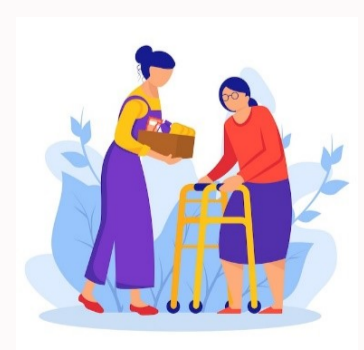
A SAVOIR



Référente sage femme

Depuis le 9 Novembre 2023, chaque femme enceinte peut déclarer sa sage femme référente avant 24 semaines d'aménorrhée.

En savoir plus...



Du changement dans le domaine de la perte d'autonomie

Les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile s'effectuent, depuis le 1er octobre 2023, via un formulaire différent.

nouveau document CERFA

Pour retrouver les actualités de votre CPTS ou bien nous écrire, cliquez sur les liens ci-dessous



Pour adhérer à l'association via HelloAsso



Adhérer